

Paris, le 1^{er} octobre 2026

APPEL A PROJETS

« QUARTIER SANTE DE QJ » 2027-2028

Date limite de dépôt des dossiers sur Paris Asso :

16 novembre 23h59

Contact :

- Melissa HADOUX, cheffe de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Direction de la santé publique : melissa.hadoux@paris.fr
- Marie-Anne MAZOYER, coordinatrice du Quartier santé de QJ, Direction de la santé publique : marie-anne.mazoyer@paris.fr

APPEL À PROJETS 2027-2028 QUARTIER SANTE - QUARTIER JEUNES-

La Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris poursuit son engagement pour promouvoir la santé des jeunes au travers du lancement de l'Appel à projets 2027-2028 pour le quartier santé du Quartier Jeunes. Les projets devront répondre aux besoins de prévention en santé mentale, santé sexuelle, promotion de la santé, réduction des risques et accès aux droits et aux soins des jeunes de 16 à 25 ans qui fréquentent QJ.

1. Le quartier santé de QJ

En septembre 2021, la Ville de Paris a ouvert le Quartier Jeunes (QJ) dans les locaux de l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement, 4 place du Louvre, afin d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'autonomie.

L'ensemble du projet a été conçu avec des jeunes, de l'équipement à l'organisation : nom, aménagement, services proposés, accueil, etc. La question de la santé a immédiatement émergé et a conduit à l'ouverture d'un quartier santé au sein de QJ.

Depuis sa création en juillet 2021, le quartier santé a reçu environ 10 000 jeunes de 16 à 25 ans, parisiens et franciliens, dans des ateliers collectifs¹, des événements², des permanences d'accueil et d'écoute³ et des actions de dépistage⁴. Ces cinq années ont permis d'affiner la collaboration entre professionnels des différents quartiers de QJ afin de mieux répondre aux besoins des jeunes.

Actuellement, l'équipe permanente du quartier santé est composée d'une infirmière coordinatrice, d'une psychologue clinicienne et d'une psychologue sociale, toutes trois agentes de la Direction de la santé publique de la Ville de Paris. Elles animent et coordonnent l'intervention de 17 professionnels associatifs, appartenant à 9 associations.

L'ensemble des intervenants partagent les principes d'action suivant :

- **Promouvoir** la santé dans une approche globale, positive et transversale au sein de QJ, associée au plaisir de vivre et à la participation des jeunes,
- **Contribuer à réduire les inégalités sociales en santé** en accordant une importance particulière aux jeunes les plus vulnérables,
- **Evaluer les besoins des jeunes et accompagner les orientations** vers le droit commun.

¹ Ateliers de médiation artistique hebdomadaire, groupe de parole « sexo » bimensuels, expression théâtrale, ateliers débat, ateliers de prévention des addictions et de promotion de la santé.

² Vaccinations et santé sexuelle, Mois de la santé mentale, Semaine d'information en Santé Mentale -SISM-, Octobre rose, Saint Valentin décalée, 1^{er} décembre, Anniversaire de QJ, Forum vacances, Journée Quartier fiertés.

³ Permanences hebdomadaires avec des psychologues, une sexologue, des médiateurs accès aux droits et aux soins.

⁴ Dépistages hebdomadaire VIH, VHC, VHB.

2. Le public

Les jeunes viennent principalement au QJ pour d'autres motifs que la santé. Ils cherchent par exemple des réponses sur l'orientation, l'accès au droit et le logement, la culture... Ainsi, la majorité des jeunes qui fréquentent le quartier santé sont repérés et orientés par les médiateurs de QJ, les conseillers du CIDJ (Centre d'Information de Documentation Jeunesse), de la Mission Locale, du Kiosque Jeune, et du CLAJ (Comité pour le Logement Autonome des Jeunes). Certains viennent également suite à une recommandation par des pairs.

Néanmoins, ces passages au QJ sont une occasion pour le quartier santé d'aller vers ce public afin de les outiller pour prendre soin d'eux et leur proposer du repérage précoce : dépistage, bilan de santé, accès à un professionnel de santé...

Certains jeunes sont en souffrance et sont engagés dans des prises de risque, des processus de marginalisation et nécessitent d'être orientés rapidement et efficacement vers des dispositifs d'accompagnement social ou de soins.

Une attention particulière est portée à certains groupes particulièrement vulnérables :

- Les jeunes des quartiers prioritaires,
- Les jeunes étudiants en situation de précarité,
- Les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Les jeunes en situation de handicap,
- Les jeunes LGBTQIA+,
- Les jeunes ayant subi des violences.

3. Modalités et principes opérationnels :

L'AAP s'adresse à des associations ou des organismes à but non lucratif, en capacité d'intervenir auprès d'un public de jeunes parisiens et franciliens âgés de 16 à 25 ans en moyenne. La réponse des candidats précisera les thématiques sur lesquelles la structure postulante est compétente et souhaite intervenir et décrira les objectifs, la méthode, les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Si le candidat a précédemment mis en place des actions au Quartier santé, il produira les évaluations quantitatives et qualitatives sur toute la durée de son intervention et présentera les actions qu'ils souhaitent poursuivre et celles pour lesquelles des évolutions sont proposées.

Les modalités d'actions peuvent être variées. Elles peuvent être proposées dans le cadre de rencontres en aller-vers dans le Quartier jeunes, d'échanges organisés, réguliers ou ponctuels, individuels ou collectifs, de permanences ou d'ateliers hebdomadaires.

QJ santé assurera un suivi en soutenant les équipes impliquées.

Les projets éligibles devront répondre aux principes opérationnels suivants :

- Les actions devront s'adresser à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans distinction et de façon inconditionnelle. Elles devront prendre en compte les besoins des jeunes, les questionnements et/ou les plaintes psychiques et somatiques, mais aussi l'environnement, les représentations, la compréhension du système de santé (littératie en santé).
- L'aller-vers est une modalité d'intervention à intégrer systématiquement aux projets pour établir la relation, identifier les besoins et aider à formuler une demande.

- Les actions s'appuyant sur une approche expérientielle et participative des jeunes seront appréciées, ainsi que celles contribuant à soutenir l'engagement et l'implication des jeunes dans la santé. Les projets favorisant l'empowerment seront valorisés.
- Les pratiques transversales, en lien avec les autres secteurs de QJ, sont encouragées (par exemple sous forme de co-portage de projets, d'évènements, d'actions collectives).
- Il est à noter que le quartier santé est un lieu de promotion de la santé et d'accompagnement vers le soin, mais qu'il n'a pas vocation à devenir lui-même un lieu de soins et de suivi sur le long terme. La capacité à orienter vers d'autres acteurs du soin et de la prise en charge en lien avec l'équipe de coordination du quartier santé est indispensable.

5. Thématiques recherchées :

Pour être éligible, les projets devront porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

Le renforcement de la santé mentale :

Ces deux dernières années plus de 1 648 jeunes entre 20 et 24 ans ont rencontré un psychologue du quartier santé afin de répondre à une souffrance psychique, sociale, familiale et bien souvent à un isolement profond. Certains jeunes évoquent un mal être, des complexes, une mauvaise image et d'estime de soi, des troubles alimentaires.

Ces demandes renvoient à un contexte plus général de fragilisation de la santé mentale des jeunes renforcé par un sentiment de solitude généralisé. Désignée comme cause nationale en 2025, la santé mentale des jeunes continue pourtant de se détériorer. Une étude⁵ de l'INSERM publiée en 2024 démontre les liens étroits entre les ruminations soucieuses et dépressives des jeunes de 18 à 22 ans et l'apparition de symptômes psychiatriques, aussi, par cet AAP, le Quartier santé souhaite renforcer cet axe avec les objectifs suivants :

- Maintenir un lieu d'écoute et de soutien psychologique en libre accès, ouvert du lundi au samedi, y compris le soir.
- Renforcer les connaissances des jeunes, mais aussi des professionnels gravitant à QJ sur la santé mentale afin qu'ils puissent mieux repérer, accompagner et orienter.
- Développer un projet utilisant la culture et l'expression créative afin de lutter contre l'isolement et améliorer le bien-être.
- Réaliser des actions de prévention des passages à l'acte auto-agressifs (automutilations et risques suicidaire)

La santé sexuelle :

L'éducation à la vie affective et sexuelle est également un enjeu important et au centre des préoccupations des jeunes de QJ. Le nombre de jeunes qui souhaitent rencontrer la sexologue ne cesse d'augmenter.

La sexualité connaît des évolutions majeures et contrastées : d'une part, le niveau de connaissances en santé sexuelle est en baisse sur certains sujets (En 2023, 30% des 15-24 ans pensent que le virus du sida peut se transmettre en embrassant une personne séropositive, soit + 13 points par rapport à 2022)⁶, de l'autre, les aspirations en termes de sexualité et de liberté sexuelle évoluent (place du consentement, affirmation des orientations sexuelles...). Les jeunes rencontrés lors d'animations ou d'évènements souhaitent en effet

⁵ [//presse.inserm.fr/des-reseaux-cerebraux-associes-aux-ruminations-mentales-et-leur-evolution-chez-le-jeune-adulte/69226/](https://presse.inserm.fr/des-reseaux-cerebraux-associes-aux-ruminations-mentales-et-leur-evolution-chez-le-jeune-adulte/69226/)

⁶ Sondage en partenariat Sidaction-Ifop, 2023. [Les idées reçues des jeunes sur le sida - IFOP](#)

aborder des questions d'actualité sur la sexualité mais de façon ludique et positive, au-delà des risques. Ils s'interrogent sur la qualité de leurs relations, veulent échanger sur la sexualité inclusive de toutes identités de genre et de toutes orientations sexuelles. Afin de répondre à ces demandes le quartier santé souhaite développer son offre autour des objectifs suivants :

- Développer des actions de dépistages, d'information et d'orientation sur la contraception, ainsi que sur les infections sexuellement transmissibles (IST) courantes, leur transmission, leur prévention, sur l'importance d'un dépistage régulier et sur les différentes ressources parisiennes existantes pouvant les accompagner.
- Promouvoir l'inclusion et répondre aux besoins et questions des personnes LGBTQIA+ en matière de santé sexuelle.
- Mener des actions de prévention autour des violences sexuelles, aborder les notions de consentement, de limites, analyser les mécanismes de la violence et les stratégies d'emprises.

Promotion de la santé et réduction des risques

Le quartier santé accompagne les jeunes dans leur autonomie et les aide à adopter des comportements favorables à leur santé en combinant des actions de prévention et d'éducation pour la santé.

Le quartier santé souhaite renforcer cet axe au travers des objectifs suivants :

- Encourager les routines quotidiennes saines et réalistes autour du sommeil, de l'alimentation, de la condition physique et du bien-être mental en prenant en compte l'environnement des jeunes (lieu de vie, emploi du temps, ressources, entourage social et familial).
- Eduquer aux médias afin de permettre aux jeunes d'analyser de manière critique les messages médiatiques sur la santé, la sexualité et l'image corporelle.
- Encourager un usage responsable des écrans et des réseaux sociaux.

Au quartier santé, les jeunes accueillis sont souvent bouleversés par leur nouvelle vie en autonomie. L'éloignement du foyer familial, les nouveaux rythmes de vie, la pression académique, des enjeux d'orientation et de réussite peuvent favoriser l'entrée dans les conduites addictives.

Le quartier santé poursuit plusieurs objectifs dans une perspective de réduction des risques afin que les jeunes puissent faire des choix éclairés :

- Renforcer la connaissance des jeunes sur les addictions, avec ou sans produit (produits psychoactifs, jeux d'argent et de hasard, écrans), sur les stratégies marketing utilisées pour les rendre dépendants et sur les ressources pouvant les accompagner.
- Informer et outiller les jeunes autour des conduites à risques qui peuvent être liées au contexte festif.
- Informer sur les risques liés à l'espace numérique et prévenir les cyber violences.
- Renforcer les facteurs de protection, notamment au travers d'une meilleure connaissance de soi, un développement des compétences psycho-sociales et l'accompagnement à la gestion du stress, des émotions et des conflits.

L'accès aux droits et aux soins :

15,7 % des jeunes n'ont pas de protection complémentaire santé en Île-de-France⁷. Or, le renoncement aux soins est fortement corrélé à l'absence de complémentaire santé. Ce non-recours est accentué par les

⁷ Apur, les Jeunes à Paris et dans la métropole du grand Paris – Portrait social et démographique – 4eme édition

difficultés de repérage des problèmes de santé chez les jeunes, leur méconnaissance de l'offre de santé et la dématérialisation d'une partie des services publics.

Le Quartier santé est un lieu d'accueil inconditionnel et inclusif. Des jeunes bénéficiaires de la Halte humanitaire et des Restos du cœur, ainsi que des étudiants en situation de précarité financière et administrative se présentent au Quartier santé. Les jeunes accueillis cherchent de l'aide pour effectuer différentes démarches comme réaliser une première demande ou un renouvellement des droits santé (Aide Médicale d'Etat- AME, Protection Universelle Maladie ou Complémentaire Santé Solidaire), trouver un médecin ou faire un bilan de santé gratuit suite à l'expression d'une plainte somatique, échanger et être épaulés face à des difficultés sociales, administratives, juridiques impactant leur santé mentale.

Face à ces constats, il apparaît essentiel de mieux informer, accompagner et orienter les jeunes pour qu'ils fassent valoir leurs droits liés à la santé et ne renoncent pas aux soins. Le Quartier santé compte poursuivre son engagement au travers du développement d'actions de médiation en santé ayant pour objectifs de :

- Faciliter les démarches d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
- Faciliter l'accès aux grandes campagnes de prévention nationale (cancer du sein, du col de l'utérus, vaccination HPV et méningocoque, lutte contre le VIH)
- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès aux soins de premier recours de ville (en médecine générale, en ophtalmologie, en soins dentaires).

6. Suivi et évaluation des actions

Le porteur des actions proposera des indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs) et d'impact qui feront l'objet d'un rapport d'activités annuel. Les propositions d'indicateurs bâtis à partir de l'expression des besoins des jeunes seront particulièrement encouragées.

Les données recueillies pourront faire l'objet d'une réflexion partagée avec l'ensemble des partenaires afin de nourrir les orientations de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris et d'autres recherches sur la santé des jeunes et/ou dresser une photographie objective de la situation des jeunes en matière de santé (évolutions dans le temps).

7. Aspects financiers

Il est demandé aux opérateurs un chiffrage des moyens pour atteindre les objectifs qu'ils se donnent en fonction du contexte, ainsi que les compléments nécessaires en ressources pour leur mise en œuvre. Ce chiffrage à l'année devra être forfaitaire et inclura les temps de réunions et d'échanges.

La contribution financière allouée sera attribuée sous forme d'une subvention de fonctionnement.

Une convention pluriannuelle sur projet, d'une durée de deux ans, sera établie avec les structures retenues à l'issue de la sélection précisant l'objet et le montant de la subvention attribuée pour l'année en cours.

Elle sera soumise au vote du Conseil de Paris.

La subvention attribuée revêt un caractère annuel et vaut pour l'exercice en cours.

Le renouvellement de la contribution financière pour 2028 sera soumis à des conditions spécifiques dont la transmission du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action de l'année n-1 et l'obligation de fournir toutes les pièces demandées nécessaires à la complétude du dossier de demande de subvention. Ces conditions feront l'objet d'une communication annuelle par voie électronique à chacun des candidats retenus.

8. Calendrier

Lancement de la procédure : 1^{er} octobre 2026

Date limite de dépôt des candidatures sur Paris subventions : 16 novembre 2026 - 23h59

Lancement des actions : janvier 2027

Le financement des candidats sélectionnés fera l'objet d'une délibération pour subvention en Conseil de Paris en 2027.

ANNEXE 1 CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- **Structures éligibles**

Sont éligibles les structures associatives existant depuis au moins un an à la date limite de dépôt des candidatures.

- **Obligation de la structure lauréate**

Les structures lauréates s'engagent à faire figurer le logo de la Ville de Paris sur tous les supports de la communication relative au projet retenu

- **Modalités de réponse à l'appel à projet**

Les candidatures seront déposées sous forme **dématérialisée uniquement** sur la plateforme numérique PARIS ASSO sur <https://parisasso.paris.fr>

Si votre structure n'est pas une association, vous pouvez la référencer dans Paris Asso en tant qu'organisme.

Date limite de dépôt des candidatures :

Éléments à préciser lors de votre dépôt de dossier dans le champ « Description du projet :

- Intitulé de la demande : « Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs – Fêtez Clairs »
- Cette demande fait-elle suite à un appel à projet Ville de Paris ? : cocher : **OUI**
- Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ? : cocher : **NON**
- Numéro de l'appel à projet :

Seuls les dossiers complets seront examinés.

La Ville de Paris pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

La Ville de Paris se réserve le droit d'éliminer les candidatures non conformes à l'objet du présent appel à projets sans avoir à le motiver.

Le détail des pièces à fournir ainsi que les modalités de dépôt de candidature sont précisées à l'annexe 2 du présent document.

ANNEXE 2 _ MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES / PIECES A JOINDRE

1) Référencement sur PARIS ASSO

Tout demandeur doit préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets disposer d'un compte PARIS ASSO accessible à l'adresse : <https://parisasso.paris.fr>

Les organismes non associatifs qui ne disposaient pas d'un compte SIMPA doivent d'abord fournir leur numéro SIREN et attendre la confirmation du service d'assistance Paris Asso avant de procéder à leur référencement.

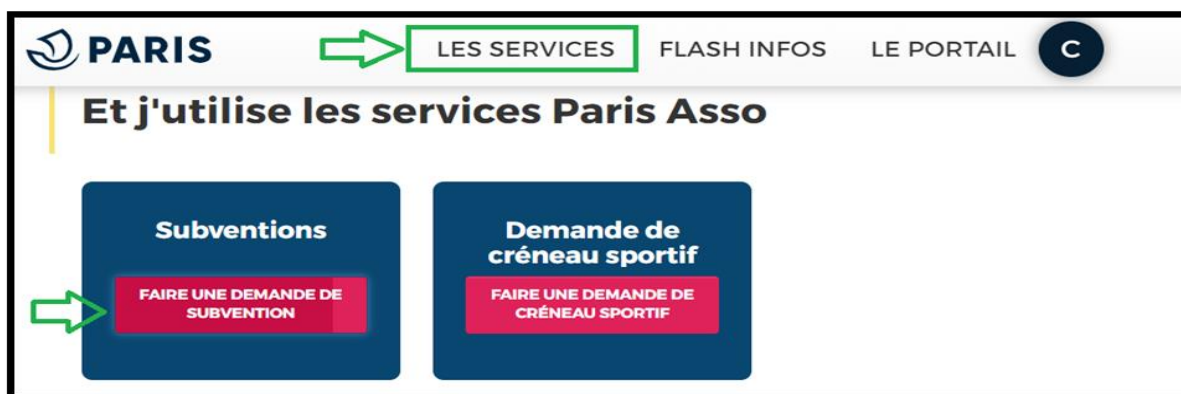
Les associations non encore inscrites sur le site PARIS ASSO, ou celles qui n'ont pas encore accédé à leurs données récupérées de SIMPA, sont invitées à le faire le plus tôt possible, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour l'appel à projets. Elles peuvent demander, le cas échéant, l'aide des Maisons de la Vie Associatives et Citoyennes en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles.

IMPORTANT : Au premier accès à PARIS ASSO, il convient de vérifier que le numéro SIREN apparaît bien dans les informations légales présentées. Dans le cas contraire, il faut le signaler auprès de l'[assistance](#).

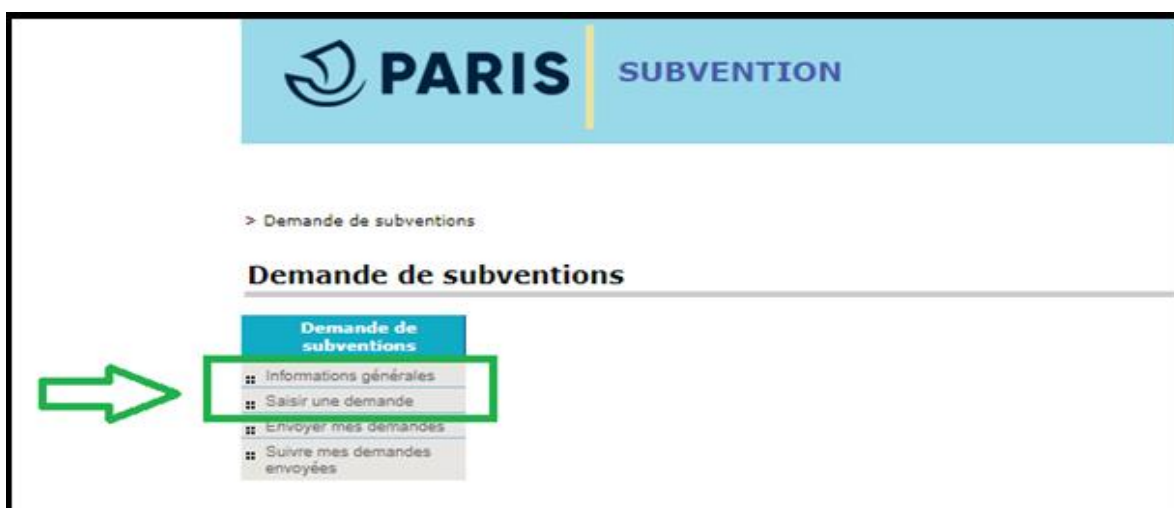
Plus d'info sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

2) Dépôt de la demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique 'Services' de Paris Asso :



Lors de la première utilisation, puis une fois par an, il est nécessaire de renseigner la page 'Informations générales' ou actualiser/confirmer les données qu'elle contient. Le lien 'Saisir une demande' est alors activé et vous pouvez accéder au formulaire de demande de subvention.



DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE ET A INSERER SUR L'INTERFACE PARIS ASSO

A. PIECES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, du bureau, etc.).
3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle figurant dans l'avis SIRENE.
4. L'avis de situation au répertoire SIRENE.
5. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.
6. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.

7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions.
8. La publication au JO des documents ci-dessus.
9. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
10. Le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action pour laquelle vous avez perçu un financement l'année antérieure.

B. **PIECES RELATIVES A LA DEMANDE DE SUBVENTION**

1. Le tableau détaillant le(s) axe(s) choisi(s) et modalités d'intervention dûment complété
2. Le budget prévisionnel de l'association
3. Le budget prévisionnel de l'action et ses annexes.